

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14/11/2023**

**N° 308 : DEMANDE D'AIDE A L'APPUI A L'INGENIERIE FONDS VERT -
ANIMATION ET SUIVI DU PTRTE (2021-2026)**

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-six octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. BONNET Marcel – BOURGERY – CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GALICHET Gérard – JACQUET – JESSON – LEBAS – LEFORT – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SOUDANT – VALENTIN – VANSANTBERGHE – VETU – VOISIN DIT LACROIX. Mmes BOULOY – CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

M. JOPPE. Mme BOUTILLER.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

Mme DROUIN pour M. SCHULLER (excusé).

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. GALLOIS. Mme MAGNIER.

Délégués suppléants

MM. GALICHET Jean-Luc – HERBILLON. Mme SAGUET-SIMON.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GILLET – GOURNAIL – GUILLEMOT – HEINIMANN – JANSON – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON. Mmes LIZOLA – MICHEL – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT Didier – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – JESSON (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – LOUIS – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BUTIN – HUVET – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	27
Nombre de votants	:	28

M. MAILLET Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le président :

Rappel des objectifs du Fonds vert :

La mesure du Fonds vert dédiée à l'ingénierie d'animation et de planification a vocation à aider les collectivités ou groupements de collectivités :

- Dans l'élaboration ou la finalisation de leur stratégie de transition écologique, déclinée en plan d'action, tout particulièrement dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE ou PTRTE) qu'ils ont signé avec l'Etat ;
- Dans la mise en œuvre et le suivi de ces plans d'actions ;
- Dans l'émergence de projets à forte ambition environnementale, en complément de l'offre d'ingénierie déployée par d'autres partenaires.

Cette démarche de sollicitation d'aide s'inscrit dans le cadre de l'animation et du suivi du contrat « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) signé le 21 décembre 2021, entre l'Etat, la Région Grand Est et les communautés de communes et d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Moivre à la Coole et Région de Suippes.

Pour la réalisation de cette démarche, le PETR s'est entouré de l'aide de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, dans le cadre des missions du programme de travail annuel portées par l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération du Pays et de Châlons-en-Champagne.

L'année 2022 a vu la mise en place de son rôle d'animation du dispositif avec des comités techniques et comités de pilotage travaillant sur les revues de projets et les outils de synthèse des projets.

Au cours de l'année 2023, dans le cadre de l'animation de la démarche PTRTE, 2 comités techniques ont été dédiés spécifiquement aux thématiques « mobilités » et « rénovation énergétique des bâtiments publics » afin de développer les actions et inciter les partenaires du PTRTE à travailler en priorité ces axes de transition écologique sur le territoire.

En parallèle du plan d'actions, le PTRTE du Pays de Châlons a vu la mise en place du tableau d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'impact des projets et actions.

Un outil de maquette financière a également été créé afin d'évaluer les budgets affectés aux actions et projets du PTRTE selon les axes stratégiques.

Afin de continuer à asseoir et développer le PTRTE dans sa démarche de transition écologique, le PETR sollicite une aide financière Fonds vert en matière d'ingénierie d'appui au suivi et à la conduite de celui-ci pour l'ensemble des phases d'animation des instances (Cotech et COPIL) et groupes de travail nécessaires, ainsi que pour la réalisation des documents et outils supports de suivi et d'évaluation.

Aussi, la demande d'aide financière sollicitée pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural aura comme objectif de couvrir annuellement les frais d'ingénierie pour cette animation et le suivi de la démarche menée sur la durée restante du PTRTE (2023-2026) avec un phasage annuel sur l'organisation et le contenu du suivi.

Le montant prévisionnel dédié à cette animation et au suivi du PTRTE représente au global 54 773.40 € pour l'année 2023. Il convient donc de valider la demande d'aide auprès de l'organisme référent de l'Etat pour le dispositif d'aides Fonds vert.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR du Pays de Châlons en Champagne,

VU la Convention cadre de travail pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023-2024,

VU la création du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter la demande de subvention auprès de l'organisme référent de l'Etat au titre du Fonds vert,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

 **Président du PETR,**
Jacques JESSON